L'An deux mille vingt le jeudi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance délocalisée en raison de la crise sanitaire sous la Présidence de Monsieur Hervé LECLERCQ, Maire, suite à la convocation en date du 18 septembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et de la Salle du Petit Bois.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Monsieur Dominique LABBÉ pouvoir à Monsieur Philippe DRANSART

Le compte-rendu de la Séance précédente n'appelant aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.

Madame Isis VERNIER est élue Secrétaire de Séance.

L'Ordre du jour est abordé

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2020 : Délib N°D2020-09-24-1

La décision modificative N°1 de l'exercice 2020 est soumise au vote de l'Assemblée, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :

- En section de fonctionnement :

-48 000,00 €

En section d'investissement

+17 000,00 €

Après examen détaillé de la Décision Modificative N°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Décide d'approuver la Décision Modificative N°1 de l'exercice 2020.

2 - TARIFS 2021 : Délib N° D2020-09-24-2

2ème enfant 3 ^{mme} enfant 3 ^{mme} enfant Carte de 10 tickets repas Tarifs plein/adulte Tarif réduit : enfant - 18 ans Etudiant, demandeur emploi RSA, handicapés Bénévoles de la médiathèque famille (2 adultes et jusque 4 enfants) Collectivités : écoles, centre de loisirs, Abonnement saisonnier + accès internet : Durée de validité : 2 mois Famille - Nouveaux habitants La 1ère année Gratuit BOURSES Table 1m80 Table 1m80 Table 1m20 Supplément pour portant (personnel) TARIFS PECHE Condettois Extérieur journée - semaine <12 ans Gratuit Concessions Per pétuité (99 ans) So ans 10 ans 1130 € Columbarium So ans (renouvelables) 30 ans (renouvelables) 130 € Caveau			
Enfant de Condette Enfant Externe Question Enfant Externe Personnel et enseignant Ticket urgence Ticket urgence Personnel et enseignant Ticket urgence Tick			
Enfant Externe			TARIFS 2021
Enfant Externe		Enfant de Condette	4.30 €
TARIFS PECHE BOURSES Table 1m80 Takef was and in the residual to the first and in the residual to the first and in the residual to the first and in the fir			•
Table 1m80 Table 1m80 Table 1m20 Supplément pour portant (personnel) Tarifs PECHE Condettois Extérieur journée - semaine Supplément pour portant (personnel) Septicular Supplément pour portant (personnel) Septicular Supplément pour forfait Supplément S	CANTINE	Personnel et enseignant	·
2ème enfant 3 ^{8me} enfant 3 ^{8me} enfant Carte de 10 tickets repas Tarifs plein/adulte Tarif réduit : enfant - 18 ans Etudiant, demandeur emploi RSA, handicapés Bénévoles de la médiathèque famille (2 adultes et jusque 4 enfants) Collectivités : écoles, centre de loisirs, Abonnement saisonnier + accès internet : Durée de validité : 2 mois Famille - Nouveaux habitants La 1 ^{ème} année Gratuit BOURSES Table 1m80 Table 1m80 Table 1m20 Supplément pour portant (personnel) TARIFS PECHE Condettois Extérieur journée - semaine <12 ans Gratuit DROIT DE PLACE Par jour, le m2 A partir du 3ème jour forfait CIMETIERE Concessions Perpétuité (99 ans) 15 ans 10 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 30 ans (renouvelables) 130 € Caveau			•
3 time enfant	ETUDE-GARDERIE	1er enfant	1,40 €
TARIFS PECHE Condettois Extérieur journée - semaine Condestois Extérieur journée - semaine Extérieur Journée -		2ème enfant	0,80€
Tarifs plein/adulte Tarif réduit : enfant - 18 ans Etudiant, demandeur emploi RSA, handicapés Bénévoles de la médiathèque famille (2 adultes et jusque 4 enfants) Collectivités : écoles, centre de loisirs, Abonnement saisonnier + accès internet : Durée de validité : 2 mois Famille — Nouveaux habitants La 1 ^{ere} année BOURSES Table 1m80 Table 1m20 Supplément pour portant (personnel) TARIFS PECHE Condettois Extérieur journée - semaine <12 ans Gratuit DROIT DE PLACE Par jour, le m2 A partir du 3ème jour forfait 1,40 € CIMETIERE Concessions Perpétuité (99 ans) 50 ans 100 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 30 ans (renouvelables) 30 ans (renouvelables) 130 € Caveau	•	3 ^{ème} enfant	Gratuit
Tarif réduit : enfant - 18 ans Etudiant, demandeur emploi RSA, handicapés Bénévoles de la médiathèque famille (2 adultes et jusque 4 enfants) Collectivités : écoles, centre de loisirs, Abonnement saisonnier + accès internet : Durée de validité : 2 mois Famille - Nouveaux habitants La 1 ^{ère} année Gratuit BOURSES Table 1m80 Table 1m20 Supplément pour portant (personnel) TARIFS PECHE Condettois Extérieur journée - semaine <12 ans Gratuit DROIT DE PLACE A partir du 3ème jour forfait Concessions Perpétuité (99 ans) So ans So	FOYER RESTAURANT	Carte de 10 tickets repas	64,00€
Etudiant, demandeur emploi RSA, handicapés Bénévoles de la médiathèque famille (2 adultes et jusque 4 enfants) Collectivités : écoles, centre de loisirs, Abonnement saisonnier + accès internet : Durée de validité : 2 mois Famille — Nouveaux habitants La 1 ^{ere} année Gratuit BOURSES Table 1m80 Table 1m20 Supplément pour portant (personnel) TARIFS PECHE Condettois Extérieur journée - semaine <12 ans Gratuit DROIT DE PLACE Par jour, le m2 A partir du 3ème jour forfait Concessions Perpétuité (99 ans) 50 ans 180,00 € 130 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 30 ans (renouvelables) 130 € Caveau		Tarifs plein/adulte	20,00€
RSA, handicapés Bénévoles de la médiathèque famille (2 adultes et jusque 4 enfants) Collectivités : écoles, centre de loisirs, Abonnement saisonnier + accès internet : Durée de validité : 2 mois Famille — Nouveaux habitants La 1 ^{ère} année BOURSES Table 1m80 Table 1m20 Supplément pour portant (personnel) TARIFS PECHE Condettois Extérieur journée - semaine <12 ans Gratuit DROIT DE PLACE A partir du 3ème jour forfait Concessions Perpétuité (99 ans) 50 ans 130 € Prix de la superposition Columbarium 50 ans (renouvelables) 30 ans (renouvelables) 130 € Caveau	·	Tarif réduit : enfant - 18 ans	,
MEDIATHÉQUE Bénévoles de la médiathèque famille (2 adultes et jusque 4 enfants) Gratuit 40,00 € 40,00 € 40,00 € 50 ans 120,00 € 50 ans 50 ans 120,00 € 50 ans 120,00 € 50 ans 120,00 € 50 ans 120,00 € 50 ans (renouvelables) Bénévoles de la médiathèque famille (2 adultes et jusque 4 enfants)		Etudiant, demandeur emploi	
MEDIATHÉQUE famille (2 adultes et jusque 4 enfants) 40,00 € Collectivités : écoles, centre de loisirs, Gratuit Abonnement saisonnier + accès internet : Durée de validité : 2 mois 10,00 € Famille - Nouveaux habitants La 1ère année Gratuit BOURSES Table 1m80 8,00 € Table 1m20 6,00 € Supplément pour portant (personnel) 3,00 € TARIFS PECHE Condettois Gratuit Extérieur journée - semaine		RSA, handicapés	3,00 €
Collectivités : écoles, centre de loisirs, Abonnement saisonnier + accès internet : Durée de validité : 2 mois Famille - Nouveaux habitants La 1 ère année Gratuit BOURSES Table 1m80 8,00 € Table 1m20 6,00 € Supplément pour portant (personnel) 3,00 € TARIFS PECHE Condettois Gratuit Extérieur 20,00 € journée - semaine 5 € <12 ans Gratuit DROIT DE PLACE Par jour, le m2 A partir du 3ème jour forfait 1,40 € CIMETIERE Concessions Perpétuité (99 ans) 250,00 € 50 ans 180,00 € 15 ans 70 € Prix de la superposition 30 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 180 € Caveau		•	Gratuit
Abonnement saisonnier + accès internet : Durée de validité : 2 mois Famille — Nouveaux habitants La 1ère année Table 1m80 Table 1m20 Supplément pour portant (personnel) TARIFS PECHE Condettois Extérieur journée - semaine <12 ans CIMETIERE Concessions Perpétuité (99 ans) 15 ans Prix de la superposition Columbarium 50 ans (renouvelables) 30 ans (renouvelables) Caveau 10,00 € Gratuit Cratile Concessions 10,00 € Gratuit Gratuit Gratuit 1,40 € Cratile 10,00 € Gratuit 10,00 € Gratuit 10,00 € Gratuit 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 €	MEDIATHÉQUE	1 1	40,00 €
internet : Durée de validité : 2 mois Famille - Nouveaux habitants La 1 ^{ère} année BOURSES Table 1m80 Table 1m20 Supplément pour portant (personnel) TARIFS PECHE Condettois Extérieur journée - semaine ≤12 ans CIMETIERE Concessions Perpétuité (99 ans) 50 ans 30 ans 15 ans Prix de la superposition Columbarium 50 ans (renouvelables) 30 ans (renouvelables) 130 € Caveau Caveau Gratuit Gratuit Gratuit 1,40 € 1,20 € 1,20 € 1,40 € 250,00 € 150,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00 € 180,00		Collectivités : écoles, centre de loisirs,	Gratuit
Famille — Nouveaux habitants La 1 ^{ère} année BOURSES Table 1m80 Table 1m20 Supplément pour portant (personnel) TARIFS PECHE Condettois Extérieur journée - semaine <12 ans Gratuit DROIT DE PLACE A partir du 3ème jour forfait CIMETIERE Concessions Perpétuité (99 ans) 50 ans 30 ans 130 € 15 ans Prix de la superposition Columbarium 50 ans (renouvelables) 30 ans (renouvelables) 130 € Caveau		· i	10,00 €
La 1 ère année Gratuit		merriet. Duree de validite. 2 mois	1
BOURSES Table 1m80 Table 1m20 Supplément pour portant (personnel) 8,00 € 6,00 € 3,00 € TARIFS PECHE Condettois Gratuit Extérieur 20,00 € 20,00 € 20,00 € 20,00 € 20,00 € 21 ans Gratuit 20,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 € 3,00 €		Famille – Nouveaux habitants	
Table 1m20 6,00 € Supplément pour portant (personnel) 3,00 € TARIFS PECHE Condettois Gratuit Extérieur 20,00 € 5 € journée - semaine 5 € Gratuit DROIT DE PLACE Par jour, le m2 1,20 € A partir du 3ème jour forfait 1,40 € CIMETIERE Concessions 250,00 € Perpétuité (99 ans) 250,00 € 30 ans 130 € Prix de la superposition 30 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 180 € Caveau Caveau		La 1 ^{ère} année	Gratuit
Table 1m20 6,00 € Supplément pour portant (personnel) 3,00 € TARIFS PECHE Condettois Gratuit Extérieur 20,00 € 5 € journée - semaine 5 € 6 Gratuit DROIT DE PLACE Par jour, le m2 1,20 € 1,40 € A partir du 3ème jour forfait 1,40 € 1,40 € CIMETIERE Concessions 250,00 € 180,00 € 90 ans 130 € 130 € 15 ans 70 € 70 € Prix de la superposition 30 € 180 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 130 € Caveau Caveau 130 €	BOURSES	Table 1m80	
TARIFS PECHE Condettois Gratuit Extérieur 20,00 € journée - semaine 5 € <12 ans		Table 1m20	1
Condettois Gratuit Extérieur 20,00 € journée - semaine 5 € <12 ans		Supplément pour portant (personnel)	· i
Extérieur journée - semaine <12 ans <p>Gratuit DROIT DE PLACE Par jour, le m2 A partir du 3ème jour forfait 1,20 € A partir du 3ème jour forfait 1,40 € CIMETIERE Concessions Perpétuité (99 ans) 50 ans 180,00 € 15 ans 70 € Prix de la superposition 30 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 30 ans (renouvelables) 180 € Caveau</p>	TARIFS PECHE		
journée - semaine		Condettois	Gratuit
<12 ans		Extérieur	20,00 €
DROIT DE PLACEPar jour, le m2 A partir du 3ème jour forfait $1,20 €$ $1,40 €$ CIMETIEREConcessionsPerpétuité (99 ans) 50 ans 30 ans 15 ans Prix de la superposition $250,00 €$ 180,00 € 70 € Prix de la superpositionColumbarium $30 €$ Columbarium $180 €$ 30 ans (renouvelables) 130 €Caveau		journée - semaine	5€
CIMETIERE Concessions Perpétuité (99 ans) 250,00 € 50 ans 180,00 € 30 ans 130 € 15 ans 70 € Prix de la superposition 30 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 180 € 30 ans (renouvelables) 130 € Caveau Caveau		<12 ans	Gratuit
CIMETIERE Concessions Perpétuité (99 ans) 250,00 € 50 ans 180,00 € 30 ans 130 € 15 ans 70 € Prix de la superposition 30 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 180 € 30 ans (renouvelables) 130 €	DROIT DE PLACE	Par jour, le m2	1,20 €
Perpétuité (99 ans) 250,00 € 50 ans 180,00 € 30 ans 130 € 15 ans 70 € Prix de la superposition 30 € Columbarium 180 € 50 ans (renouvelables) 130 € Caveau 130 €		A partir du 3ème jour forfait	1,40 €
50 ans 180,00 € 30 ans 130 € 15 ans 70 € Prix de la superposition 30 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 180 € 30 ans (renouvelables) 130 €	CIMETIERE	Concessions	
50 ans 180,00 € 30 ans 130 € 15 ans 70 € Prix de la superposition 30 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 180 € 30 ans (renouvelables) 130 €		Pernétuité (99 ans)	250.00 €
30 ans 130 € 15 ans 70 € Prix de la superposition Columbarium 50 ans (renouvelables) 30 ans (renouvelables) 180 € Caveau		1 '	· ·
15 ans 70 € Prix de la superposition 30 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 180 € 30 ans (renouvelables) 130 € Caveau			· ·
Prix de la superposition 30 € Columbarium 50 ans (renouvelables) 180 € 30 ans (renouvelables) 130 € Caveau			
50 ans (renouvelables) 180 € 30 ans (renouvelables) 130 € Caveau			
30 ans (renouvelables) 130 € Caveau		Columbarium	
30 ans (renouvelables) 130 € Caveau		50 ans (renouvelables)	180 € l
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		Caveau	
[1 00 2 urnes 1 230 4		1 ou 2 urnes	220 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, -adopte les tarifs 2021.

3 - MARCHE - tarifs 2021 : Délib N°D2020-09-21-3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs 2021 pour le marché.

·	<u>Dimanche</u>	<u>Vendredi</u>	Mercredi
Année	52€ le ml	48€ le ml	48€ le ml
Trimestre	18€ le mi	16 € le ml	16€ le ml
Occasionnel	8€ le ml	5€ le ml	5€ le ml

- Le tarif sera le même à l'intérieur comme à l'extérieur de la halle.
- Les commerçants disposants d'étals inférieurs à 3 mètres linéaires seront installés prioritairement sous la halle.
- Les commerçants disposant d'étals supérieurs à 3 mètres linéaires seront installés prioritairement à l'extérieur de la halle, sauf s'il y a de la place sous la halle.
- Pour les commerçants du vendredi inscrits dans une démarche de Développement Durable ou de Progrès, le mercredi sera gratuit.
- Pour les commerçants du mercredi inscrits dans une démarche de Développement Durable ou de Progrès, le vendredi sera gratuit.
- Les commerçants présents le dimanche devront s'engager à occuper leur emplacement au moins 48 dimanches par an, s'ils veulent conserver leur emplacement.
- Les producteurs de fraises de Samer pourront prendre places sous la halle, tous les jours, pendant la saison estivale, propre à leur production, au tarif de 15€ le mètre linéaire pour l'ensemble de la saison. Il en sera de même pour les autres productions très saisonnières.
- Les trimestres sont fixés ainsi : 1^{er} janvier au 31 mars ; 1^{er} avril au 30 juin ; 1^{er} juillet au 30 septembre ; 1^{er} octobre au 31 décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Adopte les tarifs 2021 du Marché de Condette.

4 - SALLE DU PETIT BOIS - tarifs 2022 : Délib N°2020-09-24-4

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs 2022 pour la location de la Salle Polyvalente du Petit Bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Adopte les tarifs 2022 pour la Salle Polyvalente du Petit Bois (Annexe ci-joint).

5 - PARTICIPATION ÉCOLE NOTRE DAME DU ROSAIRE - Année 2020-2021 : Délib N°D2020-09-24-5

Il est proposé de fixer pour chaque enfant de Condette la participation de :

- 300€ par enfant scolarisé en primaire
- 70€ par enfant scolarisé en maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

- -Décide pour l'année scolaire 2020-2021 que la participation de l'École Notre Dame du Rosaire pour chaque enfant de Condette soit de :
 - 300€ par enfant scolarisé en Primaire
 - 70€ par enfant scolarisé en Maternelle

<u>6 - BOURSES AUX ETUDIANTS - Année 2020-2021 : Délib N°D2020-09-</u> 24-6

ANNEXE N° 2

ANNEE: 2022

SALLE DU PETIT BOIS

(Salle non fumeur)

TARIFS DE LOCATION

CAUTION A LA RESERVATION: 250 €uros

Du vendredi (9h)	WEEK - END	Au lundi (8 h)

Sans cuisine	SALLE COMPLETE	DEMI-SALLE
	(300 personnes)	(150 personnes)
LOCAUX (réf. Chap. I art 3 Du contrat de location)	750 €uros	600 €uros
EXTERIEURS	1 450 €uros	1 250 €uros

SUPPLEMENT CUISINE: 125 €uros

INTERVENTION POUR LA CLOISON : 25€uros

NETTOYAGE SUPPLEMENTAIRE / 18 €uros TTC/Heure/Personne

Option : Nettoyage complet : 250 €uros

En semaine **JOURNEE** Pour salon, exposition, séminaire, congrès

SALLE COMPLETE: 300 €

(sans cuisine)

Options * Forfait nettoyage salle : 100 €uros

{ rangement tables et chaises } { balayage et lavage sol }

Options * Forfait verres -tasses + nettoyage vaisselle : 50 €uros

Quotient familial	Bourse allouée
QF<400€	240,00 €
400€ ≤ QF < 600€	150,00 €
600€ ≤ QF < 800€	110,00 €

Calcul du quotient familial :

revenu imposable nbre de parts x 12 mois

Il est proposé de fixer ainsi qu'il suit les bourses allouées aux étudiants de Condette suivant les critères prédéfinis pour l'année 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Adopte les critères ci-dessus pour l'année 2020/2021 pour l'attribution des bourses aux étudiants

Etant entendu que les crédits inscrits au Budget offrent les disponibilités suffisantes

PRIME COVID

Point qui sera reportée lors d'un prochain Conseil Municipal.

7 - ASSAINISSEMENT ÉGLISE : Délib N°D2020-09-24-7

Demande de subvention

Dans le cadre des travaux d'assainissement aux abords de l'Eglise de Condette,

Il est proposé,

- -d'entreprendre les travaux d'assainissement nécessaires aux abords de l'Eglise.
- -d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

- -d'entreprendre les travaux d'assainissement aux abords de l'Eglise,
- -d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Etant entendu que les crédits nécessaires seront repris aux Budgets de la Commune.

8 - ÉCLAIRAGE PUBLIC - ÉGLISE : Délib N°D2020-09-24-8 Demande de subvention

Dans le cadre des travaux d'éclairage public aux abords de l'Eglise de Condette,

Il est proposé,

- -d'entreprendre les travaux d'éclairage public aux abords de l'Eglise,
- -d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la FDE (Fédération Départementale d'Énergie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

- -d'entreprendre les travaux d'éclairage public aux abords de l'Eglise,
- -d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la FDE.

Etant entendu que les crédits nécessaires seront repris aux Budgets de la Commune.

9 - CHAUDIÈRE PRESBYTERE : Délib N°D2020-09-24-9 Demande de Subvention

Dans le cadre de l'installation d'une nouvelle chaudière au Presbytère de Condette,

Il est proposé,

- -d'entreprendre les travaux d'installation d'une nouvelle chaudière au Presbytère de Condette.
- -d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la FDE (Fédération Départementale d'Énergie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

- -d'entreprendre les travaux d'installation d'une nouvelle chaudière au Presbytère de Condette.
- -d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la FDE.

Étant entendu que les crédits nécessaires seront repris aux Budgets de la Commune.

10 - COMITÉ SYNDICAL D'EDEN 62 : Délib N° D2020-09-24-10

Désignation des Délégués :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner :

- -Un Délégué Titulaire au Comité Syndical d'EDEN 62
- -Deux Délégués suppléants au Comité Syndical d'EDEN 62

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité désigne :

- -Monsieur Hervé LECLERCQ, Délégué Titulaire au Comité Syndical EDEN 62
- -Madame Gaëlle MAILLY, Déléguée Suppléante au Comité Syndical EDEN 62
- -Monsieur Frédéric CHEVALIER, Délégué Suppléant au Comité Syndical EDEN 62

11 - DÉLÉGATIONS AU MAIRE : Délib N°D2020-09-24-11

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les limites des délégations confiées au Maire au titre des alinéas : 2 (tarifs), 16 (action en justice), 17 (règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux), 21 (exercice de droit de préemption).

La présente délibération a pour objet de modifier la délibération n°D2020-06-05-1.

Article 2: Le Maire peut par délégation fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité

-Décide de fixer les limites de cette délégation à 500 €uros par droit unitaire.

Article 16: Le Maire peut par délégation intenter au nom de la Commune toutes les actions en justice, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Autorise Monsieur le Maire à intenter au nom de la Commune toutes les actions en justice, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €uros.

Article 17: Le Maire peut par délégation régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Autorise Monsieur le Maire à régler les conséquences dommageables dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 €uros.

Article 21: Le Maire peut par délégation exercer au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal le droit de préemption défini par l'article L 214-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Autorise Monsieur le Maire à exercer le droit de préemption défini par l'article L 2141-1 et suivants du Code de l'urbanisme dans la limite de 200 000 €uros.

12 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS : Délib N°D2020-09-24-12

Représentants aux commissions

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des différentes commissions de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et demande qui veut y participer :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide la participation des conseillers municipaux aux différentes commissions de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais ainsi qu'il suit :

Commission 1 : Développement économique et portuaire

Président: Frédéric CUVILLIER: développement économique et portuaire

Conseiller Délégué: Patrick COPPIN: zones et patrimoine économiques, pépinières,

Capécure

Elisabeth MAUGER - Christèle BOULY

Commission 2: Finances, Ressources Humaines, Mutualisation

<u>Vice-Président</u>: Antoine LOGIÉ: Finances, partenariats institutionnels et politiques contractuelles

Vice-Président : Bertrand DUMAINE : Ressources Humaines — moyens généraux

Conseiller Délégué : Jean-Michel DEGRÉMONT Mutualisation

Betty BLOQUET - Géry QUENNESSON

<u>Commission 3</u> : Politique de l'eau et développement balnéaire, Gestion et Valorisation des déchets ménagers

<u>Vice-Présidente</u>: Brigitte PASSEBOSC: gestion et valorisation des déchets ménagers, fourrière et cimetière animalier.

<u>Vice-Président</u>: Olivier BARBARIN: politique de l'eau et développement balnéaire, assainissement, gestion des eaux pluviales, GEMAPI

Yann FERNANDES - Christelle DERBECOURT - Elisabeth MAUGER

<u>Commission 4</u>: Politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture, politique de prévention sécurité et santé, crématorium, gens du voyage et sport

<u>Vice-Présidente</u>: Mireille HINGREZ-CEREDA: politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture.

<u>Vice-Présidente</u>: **Gwénaëlle LOIRE**: politiques de prévention sécurité et santé, crématorium, fourrière automobile, gens du voyage

Vice-Président : Guy BOUTLEUX : sport

Jean-Claude LIBERT – Florence LIMASÇON – Isis VERNIER

<u>Commission 5</u>: Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaà, biodiversité et plan climat

<u>Vice-Président</u>: Sébastien CHOCHOIS: attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace, urbanisme et foncier

Vice-Président : Raphaël JULES : logement et habitat durable, équilibre sociale de l'habitat

Vice-Président: Dominique GODEFROY: Nausicaà, biodiversité et plan climat

Conseiller Délégué: Stéphane BOURGEOIS: développement rural et valorisation paysagère

Philippe DRANSART – Elisabeth MAUGER – Géry QUENNESSON

<u>Commission 6</u>: Tourisme, politique locale du commerce, plaisance, projets structurants, relations avec le conseil de développement

<u>Vice-Présidente</u>: Paulette JUILIEN-PEUVION: tourisme, politique locale du commerce

<u>Vice-Président</u>: Jean-Claude ETIENNE: plaisance, projets structurants, relations avec le conseil de développement

Dominique LABBÉ – Florence SANTUNE – Frédéric CHEVALIER

<u>Commission 7</u>: Emploi, formation, insertion, enseignement supérieur et recherche, numérique, innovation, développement des énergies nouvelles et performance énergétique

<u>Conseiller Délégué</u>: Philippe BEAUJARD: emploi, formation, insertion

Conseiller Délégué : Olivier CARTON : enseignement supérieur et recherche

<u>Conseillère Déléguée</u>: Lucie MAILLARD: Stratégie numérique d'agglomération, innovation <u>Conseiller Délégué</u>: Thierry BENTZ: développement des énergies nouvelles et performance énergétique réseau hydro thermique - soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Marie-Noëlle DOLINSKI – Gaëlle MAILLY – Mathieu DELPIERRE

<u>Commission 8</u>: Transports urbains, politiques de déplacement, nouvelles mobilités, liaisons douces

<u>Vice-Président</u>: Christian FOURCROY: transports urbains

Vice-Présidente: Anne LELAN: politiques de déplacements, nouvelles mobilités, liaisons

douces – voiries et parcs de stationnement – électromobilité

Dominique LABBÉ – Philippe DRANSART – Olivier LIÉBAERT

13 - CONVENTION DE MUTUALISATION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS ET LA COMMUNE DE CONDETTE : Délib N°D2020-09-24-13

Monsieur le Maire donne lecture de la convention ADS (Instruction des Autorisations des Droits des Sols) entre la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la Commune de CONDETTE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation entre la CAB et la Commune de Condette.

<u>CAB - Rapport d'activités 2020 - Exercice 2019</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel 2020 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais est consultable en Mairie ou sur le site de la CAB.

<u>14 - PFI - Désignation d'un représentant à l'Assemblée Spéciale : Délib</u> N°D2020-09-24-14

L'Assemblée délibérante du Conseil Municipal doit désigner :

-Un représentant au sein de l'Assemblée Spéciale des Pompes Funèbres Intercommunales au niveau du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide

-De désigner :

Madame Elisabeth MAUGER

Afin de représenter la Commune de CONDETTE au sein de l'Assemblée Spéciale des Pompes Funèbres Intercommunales au niveau du Conseil d'Administration

DIVERS

- -Remerciements de :
 - -la Fondation Maréchal De Lattre De Tassigny
 - -de l'APEI
 - -de l'APF France Handicap
 - -de la Section Vie Libre de Boulogne/Mer

Pour la subvention qui leur a été accordée en 2020 pour leur Association.

-Remerciements de l'E.S.A.T pour la mise à disposition de l'abri de chasse aux usagers du Foyer d'hébergement « Grand Large ».

L'Ordre du Jour étant épuisé

La Séance est levée à 20h58

Hervé LÉCLERCQ